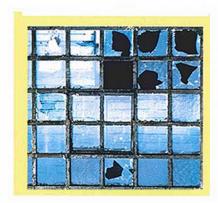
## La revue française de service social

Parution trimestrielle numéro 231 / 2008-4

Quelles pratiques professionnelles du travail social en 2008, dans le respect des principes universels des droits de l'homme ?

ANAS



Association Nationale des Assistant(e)s de Service Social

## Sommaire

	par Marie-Geneviève Mounier	O
	Déclaration universelle des droits de l'homme	8
I - 1	Les droits de l'homme au cœur du Service Social	
	Service Social et droits de l'homme	14
	Les droits de l'homme : Une longue histoire	18
	Éthique et droits de l'homme : place des droits de l'homme dans une démarche éthique	21
	Travail social, droits de l'homme et citoyenneté : Les personnes déboutées du droit d'asile ont-elles encore des droits ? par Didier Dubasque	31
	Droits de l'homme et travail social : vers une nécessaire prise de risque des professionnels?	37
	La vigilance des professionnel(le)s dans l'application des dro l'homme	oits
	Travail Collectif et engagement dans la Défense des droits de l'homme	46
	Pour une vigilance au respect des droits de l'homme dans l'informatisation des données sur les personnespar Joëlle Dumasdelage	50

	un idéal pour quelles pratiques ? par Marie-Claude Eglin	72
	Accès aux Soins, Travail Social et droits de l'homme par Mireille Pellissier-Sudres	83
	Le respect de la personne au cœur du travail social et des droits de l'homme	86
III	- Travail social et droits de l'homme au-delà de nos frontière	S
	La Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux, maître d'œuvre mondial dans la valorisation des droits de l'homme par Marie-Geneviève Mounier	90
	Social Work and Human Rights in the UK or how do we try and implement ethical practice?	93
	Marie-Geneviève Mounier	
IV-	Communication	
	La construction de l'identité professionnelle des assistantes de service social de l'ANAS 1944-1950	102
<b>V</b> -	Vie de l'anas	
	Dénonciation d'un sans-papiers : décryptage d'un cas heureusement isolé	126
	par Laurent Риєсн	
	'Une faute professionnelle grave : une assistante sociale dénonce une personne sans papiers à la police'	130
	par Laurent Puech	
	Élection de Véronique BARRE (ANAS) au comité exécutif de la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux région	

Europe	2
1 <sup>res</sup> Assises des formations sociales. Mai 2008 à la Sorbonne 13 par Joëlle Delacôте	3
Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux de 2008 13	36
	,
par Marie-Geneviève Mounier	
Nous avons reçu 14	0
Nous avons été informé14	0
Nous avons lu14	12
Vie sociale 1/2008, Ceux qui ne demandent rien	
par Mireille Pellissier	
La revue française du service social143	3
Les derniers numéros parus	
Abonnement	

## **Editorial**

Marie-Geneviève Mounier rédactrice

2008 est le 60° anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée et proclamée par l'assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948. Ce texte n'a pas en lui-même une valeur juridique, mais il a une valeur coutumière. De plus, il est cité en référence dans plusieurs conventions, tels les pactes<sup>1</sup> qui ont eux une valeur juridique.

Les droits de l'homme souvent énoncés, dont leur application est parfois difficile, sont les fondements de nos règles déontologiques<sup>2</sup>. Ils se trouvent au carrefour entre l'éthique et la déontologie.

Si nous reprenons la définition de Jacques Mourgeon<sup>3</sup> : « Les droits de l'homme se définissent comme étant les prérogatives, gouvernées par des règles que la personne (physique ou morale) détient en propre dans ses relations avec d'autres personnes (physiques ou morales) ou avec le Pouvoir. »

L'ANAS, à plusieurs reprises, a mené une réflexion sur les droits de l'homme<sup>4</sup>. Toutefois il apparaît que la donne depuis une décennie a changé : la mondialisation, la paupérisation entre autres, sont des facteurs de questionnement et nous amènent à formuler une nouvelle problématique : les droits de l'homme sont reconnus universellement, la liste des conventions relatives à ces droits et ratifiées par la plupart des pays s'allonge. Dans ce contexte, force est de constater que les professionnels du social, en particulier les Assistant(e)s de Service Social se questionnent sur leur positionnement au regard de l'application de ces droits. L'homme est considéré et appréhendé dans sa globalité, sa dignité et sa valeur intrinsèque qui donne « Sens » au travail social et aux valeurs qui le sous-tendent. Quelle est la responsabilité du professionnel dans son quotidien de travail où, à chaque instant, les droits de l'homme font l'objet d'une réalité d'application ?

<sup>1</sup> Pacte international relatifs aux droits sociaux, économiques et culturels, Pacte international relatifs aux droits civils et politiques, tous les deux adoptés et proposés à la signature le 16 décembre 1966

<sup>2</sup> Code de déontologie de l'ANAS de 1994

<sup>3</sup> Les droits de l'homme Jacques Mourgeon Que Sais-je PUF 1996 P.7

<sup>4</sup> Lors de ses congrès tel celui de Metz, les 2 numéros de la RFSS qui restent d'actualité mme Jacques Mourgeon Que Sais-je PUF 1996 P

Des situations récentes relatives à l'application des droits de l'homme, comme par exemple celles relevant du respect de la vie privée, nous confortent dans la conviction qu'il y a nécessité de confronter nos réflexions sur ce sujet. Ces échanges précisent notre positionnement professionnel, notre identité.

Nous nous devons de partir d'une réflexion théorique, conceptuelle pour éclairer les situations du quotidien, qu'elles soient individuelles ou collectives, en étant toujours conscient que le respect de la personne dans son intégralité est au cœur de notre intervention.

Marie-Thérèse Paillusson nous rapporte des éléments historico-institutionnels. Guy Aurenche s'inscrit lui aussi dans une ouverture historique et nous énonce une idée force : la dignité est universelle, elle se construit. Le travailleur social est un acteur responsable, acteur qui s'appuie sur l'éthique comme le souligne Michèle Guillaume-Hofnung. Les droits de l'homme devraient irriguer cette formation à l'éthique. Mais l'application de ces droits est loin d'être acquise comme nous le rappelle Didier Dubasque qui, prenant exemple sur la situation des étrangers demandeurs d'asile, opère une distinction entre le droit des citoyens et les droits de l'homme.

Tout professionnel a le devoir de se questionner sur son action, ses fondements, sa méthodologie. Ainsi Joëlle Dumadelage met en exergue l'intérêt d'une réflexion, de la constitution d'un collectif pour la protection des droits fondamentaux. Mireille Pellissier-Sudres, une collègue interviewée et Marie-Claude Eglin s'appuient sur des éléments d'analyse qui synthétisent les deux premières parties de ce numéro.

La dimension internationale de nos pratiques professionnelles fait l'objet de rencontres depuis 1928. Aujourd'hui le nombre de travailleurs sociaux augmentant, il est nécessaire de multiplier les temps d'échange. L'intérêt de la personne, acteur de sa situation, dans le respect de ses opinions, de sa vie demande des formations de base et continues adaptées. Puis il y a les échanges d'expériences, de conceptions. Dans la troisième partie, la Grande-Bretagne est notre interlocuteur privilégié en la personne de Ruth Stark. Elle représente la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux qui, sur la place mondiale, reste l'institution représentative des professionnels, fédératrice et force de progrès dans le champ du travail social.

À la rubrique communications, L'usager reste au cœur de l'intervention sociale, Henri Pascal sociologue, chercheur en histoire du travail social et formateur nous apporte un éclairage sur les premières années de l'ANAS. Il nous rappelle que dès l'origine de la profession, l'assistante sociale intervenait dans le respect de la personne, de l'usager ou du groupe, selon des principes déontologiques qui sont un des éléments de son identité professionnelle. Le passé éclaire le présent. Il nous rappelle l'importance de ces valeurs professionnelles qui restent aujourd'hui encore et toujours d'actualité.